



9

REVENDEICATIONS

1. Moteur de type rotatif, dont le fonctionnement est basé sur la propriété qu'ont les aimants de s'attirer ou de se repousser, caractérisé en ce que le bloc moteur est réalisé en une matière isolante électriquement, telle que l'aluminium, ou une matière plastique, et en ce que sont disposés radialement de manière régulièrement espacée d'une part dans le rotor ou dans l'enveloppe ou stator un certain nombre de barreaux aimantés dont le pôle de même nom fait saillie dans la chambre du moteur et d'autre part respectivement dans l'enveloppe ou stator ou dans le rotor des aimants en fer à cheval, dont le nombre diffère d'au moins une unité du nombre de barreaux aimantés de l'autre élément et qui sont placés de telle manière que leurs pôles de nom contraire se suivent dans le sens de rotation du moteur.

2. Moteur rotatif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la suppression du champ magnétique est prévue entre un aimant en fer à cheval et un barreau, lorsque la rotation du rotor les amène l'un en face de l'autre.

3. Moteur rotatif suivant la revendication 2, caractérisé en ce qu'une garniture isolante amovible est prévue pour chaque aimant en fer à cheval ou chaque barreau aimanté monté dans l'enveloppe et en ce que le déplacement de cette garniture isolante est commandé à partir de l'arbre du rotor.

4. Moteur rotatif suivant les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que la commande des garnitures isolantes est réalisée par un disque à cames monté sur l'arbre du rotor, chaque came correspondant à un barreau aimanté ou à un aimant en fer à cheval monté dans le rotor et étant